

Selon moi, ces activités illégales ne sont pas logiquement ou nécessairement reliées les unes aux autres. Il s'agit de différents types d'activités comme le trafic des stupéfiants et la prostitution, le recel, l'usure ainsi que l'importation et la distribution de matériel pornographique. Voilà le genre d'activités qu'évoque pour moi le crime organisé. Je sais que ces activités ont lieu au Canada.

Je voudrais insister sur l'un des éléments du mandat que l'on propose de confier à une commission royale d'enquête sur le crime organisé, étant donné qu'il s'agit d'un mandat assez vaste. Il comprend une enquête sur l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires; l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne; les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre; des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et d'attribuer les fruits des activités du crime organisé; des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé.

Vous trouverez peut-être intéressant, monsieur le Président, que j'expose quelques réflexions personnelles sur la question du crime organisé au Canada. C'est une activité commerciale. L'une de ses caractéristiques intéressantes est sa tendance à ressembler aux autres activités commerciales à un certain point de vue. Il a très souvent tendance à fonctionner comme une filiale comme l'industrie de l'automobile, des plastiques et de la chimie. Ce genre d'affaires ne comparaissent pas, cependant, devant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Elles ne demandent pas au gouvernement la permission d'acheter une entreprise existante ou d'en établir une nouvelle.

On ne devrait pas être surpris d'apprendre que le crime organisé a une mentalité de filiale dans bien des cas. Bien que nous encourageons l'expansion des entreprises authentiquement canadiennes dans d'autres domaines, dans le cas du crime organisé, nous voulons plutôt découvrir ces filiales, à en arrêter les membres et à les traduire en justice. Beaucoup plus que dans le cas des autres crimes qui ont leur source au Canada, nous pouvons collaborer avec les forces policières efficaces des autres pays pour découvrir les chevilles ouvrières et les exécutants impliqués dans ces activités pour les traduire en justice.

Je vais maintenant critiquer le gouvernement d'avoir négligé de s'appuyer sur le Code criminel pour lutter contre le crime organisé au Canada. C'est essentiellement le sujet de la troisième et de la quatrième parties de la motion du député, mais surtout de la quatrième. Il nous faut plus de moyens pour lutter contre le crime organisé. Quand le premier ministre du Canada (monsieur Mulroney) a déclaré que la drogue était une épidémie au Canada, j'ai pensé qu'il pourrait proposer plusieurs nouveaux outils législatifs pour lutter contre le crime organisé pour donner suite à cette inquiétude. L'exemple le plus évident de tels outils est la loi RICO des États-Unis dont nous n'avons qu'un équivalent très préliminaire et très succinct dans le Code criminel canadien. RICO signifie *Racketeer*

### *Le crime organisé*

*Influenced Corrupt Organization* (Organisation corrompue influencée par les associations de malfaiteurs).

Aux États-Unis, lorsque le crime organisé ou une grosse légume du milieu est prise en défaut, une nouvelle loi permet aux procureurs de saisir non seulement les actifs mal acquis utilisés dans une entreprise criminelle, mais aussi les actifs achetés avec cet argent y compris d'autres entreprises. Certains sont peut-être au courant de cet effort des Américains qui veulent recourir à la loi pour s'emparer des pâtisseries, des blanchisseries, des avions, des bateaux et ainsi de suite qui n'ont servi qu'accessoirement, sinon pas du tout, à une opération criminelle, mais qui ont été acquis avec l'argent du crime organisé, surtout sous le couvert des comptes bancaires. Au Canada, les comptes bancaires sont, sous certains rapports, plus tabous qu'en Suisse ou aux Antilles. Je sais que nos banquiers sont de bons citoyens qui respectent et observent les lois du pays. Mais je crois qu'ils en profiteraient eux-mêmes et qu'ils pourraient empêcher le crime organisé d'utiliser leur établissement et leurs services si des mécanismes juridiques plus souples que ceux que nous avons actuellement permettaient de saisir un compte bancaire quand des preuves existent que le crime organisé a la haute main sur ce compte, que cet argent sert à des activités criminelles ou qu'il provient de telles activités.

Je voudrais que ce débat se poursuive. Je sais que d'autres députés veulent intervenir. Je tiens maintenant à proposer un amendement en ajoutant ce qui suit à cette motion:

«et que cette commission royale fasse rapport six mois après sa nomination.»

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'amendement du député est réglementaire.

La présidence donne la parole au député de Saskatoon-Est (M. Ravis) pour le débat.

**M. Don Ravis (Saskatoon-Est):** Monsieur le Président, il faut féliciter la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson) de son intérêt pour les questions touchant les complots du crime organisé au Canada. Je suis certainement très heureux d'appuyer sa motion. Au cours des deux dernières années et demie à la Chambre des communes, j'ai appris à connaître la députée, car nous siégeons au même comité et j'ai beaucoup de respect pour le travail qu'elle fait.

J'ai étudié les observations et les points de vue des députés, exprimés lorsque la question a été débattue la première fois, le 12 mars dernier. Le crime organisé peut être considéré comme un cancer qui attaque l'organisme qu'est la société canadienne. Comme on l'a déjà fait remarquer, les activités attribuées aux organisations criminelles ont, par le passé, pris diverses formes et on peut supposer que ces organisations continueront à exploiter les faibles et ceux qui sont facilement corrompus. Je pense que personne ici ne doute que les activités du crime organisé s'étendent dans toute la société canadienne. Aucune région du Canada n'est à l'abri de ses tentacules. La présence de narcotiques dans le Grand Nord en est la belle preuve. Avec des activités comme le trafic de stupéfiants, les sangsues du monde interlope sucent le sang de nos jeunes et ruinent la vie des êtres qui leur sont chers.

Les Canadiens sont des gens forts et vertueux. Ils seront peut-être surpris d'apprendre à quel point le crime organisé s'est infiltré dans toute la société. Il est regrettable que bien des gens aient été séduits par la richesse et la grande vie